



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20221020-2022102005-DE

IT enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal** **Délibération numéro 2022102005**

Date de la  
convocation  
14.10.2022

Date d'affichage  
14.10.2022

Nombres de  
membre

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Aurélie DAUBIN, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Gilberte BADAIRE, Dominique BAUDOIN, Catherine FOUCAULT.

Absents : Jonathan RÉMÉNÉ, Aurélie BLOT.

### **Délibération 2022102005**

Pour 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **Don Groupama manifestation culturelle « Esprits de la Forêt »**

Vu l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

Etant entendu que ce don n'est pas affecté de charge.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Accepte le don de la société Groupama d'un montant de 50 €.**

**Dit que cette recette est affectée à l'organisation de la manifestation culturelle « Esprits de la Forêt » édition 2022.**

*Le Maire,*  
**Florence BONDUEL,**

*Le secrétaire de séance,*  
**Dominique BAUDOIN,**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le



ID : 045-214500498-20221020-2022102005-DE